

Et les médias créèrent le binge drinking ...

Le point de vue d'Infor-Drogues

Le Binge Drinking ? Inconnu avant 2005, aujourd'hui tout le monde en parle car selon les médias, tous les jeunes en sont adeptes.

Infor-Drogues déconstruit ce concept tellement flou qu'on lui fait dire tout et son contraire...



Table des matières

Préliminaire	2
Première prise de conscience : que veut dire 'binge drinking' ?	3
Deuxième prise de conscience : comment parle-t-on du binge drinking dans les médias ?	4
Troisième prise de conscience : pourquoi on ne parle des jeunes qu'en terme de problèmes ? ..	5
Combien de « binge drinkers » y a-t-il ?	5
Les raisons d'un battage médiatique en France	6
Conclusion	8
Notes	9
ANNEXE 1 : Quelques courts extraits de médias (journaux, sites internet)	10
ANNEXE 2 : Extraits de journaux et site internet	11

Préliminaire

Ce document est destiné à faire prendre conscience de cette construction médiatique que constitue le Binge Drinking. Des animations « prise de conscience » sont proposées en fin de document. Cet outil s'adresse à un public d'adultes professionnels de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'animation, etc...

Il s'agira de faire réaliser par le public la façon dont peuvent se créer de fausses réalités et donc, de faux problèmes de santé publique qui peuvent alors orienter des actions politiques biaisées. Il s'agit donc avant tout d'un outil destiné à déconstruire les représentations que les médias peuvent nous faire adopter. Pour ce faire, l'outil met les participants en action autour d'un panel de définitions, des exemples d'articles et d'action politique.

Introduction contextuelle

Le binge drinking, aujourd'hui tout le monde en a entendu parler et croit le connaître.

Selon les médias, ce phénomène semble très récent, en tout cas en Belgique. Ainsi, le journal d'information Le Soir (édition papier et édition internet) ne le fait apparaître pour la première fois qu'en 2005 pour décrire une situation britannique. La deuxième occurrence arrive en mai 2006 dans le « Swarado » et pose la question de manière directe aux jeunes « le 'binge drinking' vous connaissez ? ». Et, c'est surtout à partir du début de l'année 2007 qu'un grand nombre d'articles reprenant ce concept vont paraître.

« Ce phénomène existe, il progresse et c'est inquiétant » voilà, en gros, le message que nous ressassent les médias à l'unisson. Le côté dramatique est mis en avant car, ce phénomène concernerait surtout les jeunes. Mais, au-delà d'affirmations toutes faites ou de témoignages dont rien ne prouve ni la véracité ni la représentativité, qu'en est-il réellement de ce fameux 'phénomène' ?

Ce que cet outil veut construire avec vous, c'est un regard objectif sur ce phénomène de société. Notamment, par la prise de conscience de ce que certains discours médiatiques peuvent contribuer à construire des représentations plus dramatiques que la réalité. Par ailleurs, cette dramatisation médiatique se focalise avec une fréquence élevée sur la population jeune. « Les jeunes boivent trop », « les jeunes prennent trop de risques », « les jeunes ne suivent pas les bonnes filières d'étude », « les jeunes sont violents », etc., etc..

Première prise de conscience : que veut dire 'binge drinking' ?

Les termes 'binge drinking' sont, pour le commun des mortels, incompréhensibles. Il faut donc les traduire. Bien plus, il est primordial d'en donner une définition précise puisque les articles de presse font très souvent référence à des données chiffrées, des statistiques, des pourcentages, des quotas.

Nous vous proposons d'utiliser la fiche en annexe 1. Cette fiche reprend des extraits d'articles ou de sites internet qui parlent du binge drinking. Les extraits sélectionnés donnent chacun une définition du phénomène.

Ce premier exercice vous propose ainsi de demander aux participants de trouver la définition du binge drinking la plus exacte possible à la lecture de ces quelques fragments d'articles de presse. Ces articles sont assez représentatifs et ont été pris au hasard sur internet. Les participants peuvent travailler seuls ou en groupe. Il est judicieux de donner un temps limité pour cet exercice : 10 minutes par exemple.

Une fois que des définitions écrites ont été proposées par les participants, l'animateur donne la définition que propose l'IREB (l'Institut de recherches scientifiques sur les boissons, France) et sa revue « Recherche et Alcoologie ». Selon cette dernière, « Dans la définition la plus communément acceptée, la notion de binge drinking correspond à la consommation de 5 verres ou plus pour les hommes et 4 verres ou plus pour les femmes en une seule occasion »¹.

Le terme « occasion » n'est pas précisément défini. Il peut s'agir d'un épisode bref tout aussi bien que d'une soirée, d'un repas ou encore d'une nuit en boîte donc d'une durée assez longue (plusieurs heures).

L'animateur, en fonction du temps dont il dispose et des publics qu'il anime, peut donner à ce moment d'autres éléments importants d'informations sur cette définition du binge drinking :

1. La définition de l'IREB correspond aux seuils de consommation les moins élevés parmi d'autres propositions de définitions existantes. En effet, outre la définition retenue, il existe d'autres seuils (huit consommations ou plus, 7 pour les femmes et 10 pour les hommes, une fourchette de 6-12, etc.). En fait, l'IREB reprend et avalise la définition nord-américaine. Cette définition reflète la culture américaine par rapport à l'alcool qui est fort différente (pensons à l'épisode de la prohibition de l'alcool) de la nôtre. Par exemple, aux USA l'alcool est interdit aux moins de 21 ans. Regrettons donc, au passage, qu'un phénomène aussi « culturel » que le rapport entre une société et l'alcool soit décrit et documenté sur base d'une définition extérieure à notre culture.
2. Un deuxième élément d'information découle du premier point : il s'agit de signaler que si la définition retenue englobe les consommations en partant du seuil le plus bas, c'est donc celle qui englobera le plus de consommateurs d'alcool. Logique.

¹ Recherche et alcoologie, n°32, janvier 2007.

3. Par ailleurs, les recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) préconisent « pour une consommation ponctuelle à moindre risque de ne pas boire plus de 4 verres standards en une seule occasion ». Dès lors, entre une consommation « à moindre risque » et le « binge drinking » il n'y a qu'un verre de plus par occasion... Imaginons une enquête où les répondants se trompent légèrement, en parlant de leurs consommations passées : ils se rappelleraient avoir bu 4 verres au lieu de 5 verres (ou l'inverse) : la conclusion pourrait être « tout le monde consomme de l'alcool à moindre risque » ou « tout le monde consomme de l'alcool en binge drinking ». La différence de dramatisation entre les deux conclusions est énorme mais elle ne repose que sur une très légère différence, de plus fort subjective.

En conclusion de cette première animation, il est important de retenir que la définition scientifique utilisée pour effectuer les études et les enquêtes n'est presque jamais mentionnée dans la presse. De plus, cette définition est peu précise en terme de consommation d'alcool et ne repose pas sur un critère pertinent en terme de santé.

Deuxième prise de conscience : comment parle-t-on du binge drinking dans les médias ?

Il s'agit d'approfondir le discours médiatique relatif au binge drinking à partir des extraits d'articles de l'annexe 2. Ces différents extraits montrent que ce sont surtout les jeunes qui sont visés.

L'animateur écrit la définition scientifique de l'IReB du binge drinking sur un tableau visible de l'ensemble des participants. En comparaison, les participants doivent relever, dans les quelques extraits d'articles de l'annexe 2, où se trouvent les déformations. Quels sont les éléments dont l'article ne parle pas et, au contraire, ceux mis en avant ? Quels sont les éléments inventés de toutes pièces ?

De nouveau, il s'agit d'un exercice assez rapide (5 – 10'). Le retour peut s'effectuer oralement et à tour de rôle. Il n'est, en effet, pas difficile de voir que ce sont les informations autour du « boire le plus vite possible », « beaucoup d'alcool », « dangereux » et celles autour de « l'ivresse », « la perte de conscience », « la défonce » qui sont explicitement collées au binge drinking alors que rien ne permet de l'affirmer. De plus, des chiffres (ayant l'apparence de l'objectivité scientifique) sont donnés mais toujours sans leurs sources (cf. plus loin).

De plus, les termes utilisés dans ce type de description sont soit porteurs d'une charge émotionnelle forte, soit à connotation dramatisante, soit les deux. Ainsi l'ivresse. Il est certes possible d'être ivre en absorbant 5 verres d'alcool mais il est aussi possible de ne pas l'être, surtout si « l'occasion » au cours de laquelle la personne boit ces 5 verres est assez étalée. Enfin, la notion souvent évoquée d'ivresse « recherchée par les jeunes » n'est pas non plus présente dans la définition. Donc, ici encore on mélange des éléments pour accroître la dramatisation.

A ce stade, s'il en a le temps, l'animateur peut proposer la troisième animation qui traite de la présence des jeunes dans les médias en terme de « problèmes ».

Troisième prise de conscience : pourquoi on ne parle des jeunes qu'en terme de problèmes ?

L'animateur pose la question (et l'écrit sur le haut d'un tableau, par exemple) : Pourquoi, d'après vous, la presse met-elle si souvent les jeunes à la une en termes problématiques ?

L'animateur effectue un tour de table et note les réponses sur le tableau. Il synthétise après le tour de parole ou après la fin du délai fixé (10 min. par exemple).

Si le temps est trop court pour mener un débat, l'animateur évoque directement les quelques pistes suivantes pour expliquer l'engouement médiatique envers les jeunes et leurs « problèmes » :

- la jeunesse c'est l'avenir. Parler de la jeunesse c'est participer à l'avenir ;
- la jeunesse incarne des valeurs positives : l'action, l'énergie, l'espoir...
- le discours qui combine ces valeurs positives avec des éléments négatifs comme la violence ou l'auto-destruction, devient extrêmement angoissant et fascinant. Le spectateur / lecteur / auditeur ne peut plus s'empêcher de s'émouvoir et d'être captivé par ce discours médiatique ;
- cela développe une relation très forte entre le média et ses 'consommateurs'.

Ce n'est donc pas tout à fait innocent si, dans la concurrence médiatique, certains essaient de « développer cette relation forte » en recourant à des sujets centrés sur la dramatisation de questions liées aux « jeunes ». Nous pouvons encore aller un pas plus loin dans cette étude du binge drinking. Intéressons-nous cette fois au nombre des binge drinkers.

Combien de 'binge drinkers' y a-t-il ?

Les éléments d'informations qui suivent peuvent être communiqués par l'animateur à son public sans animation spécifique prévue mais pourraient enrichir un débat.

A lire les journaux, les magazines et les sites d'information ou à regarder certains reportages, on a l'impression que le binge drinking est un fléau qui ravage une grande partie de la jeunesse. Mais, en termes précis, qu'en est-il exactement ?

En Belgique, il semble que nous ne disposions que de très peu d'études chiffrées sérieuses. Ainsi la récente « Déclaration conjointe sur la politique future en matière d'alcool » des ministres de la santé (17 juin 2008) évoque la « dernière enquête de santé de 2004 »². Le document ministériel précise que 18% des belges (de 15 ans et plus) ont déclarés avoir bu plus de 6 verres (en fait l'enquête dit « 6 verres ou plus », ndlr) sur une journée au moins une fois par mois. Ils étaient 25% à faire de même parmi les 15-24 ans. Observons que ces critères ne correspondent pas à ceux du binge drinking (5 verres ou plus par occasion).

Plus bas, la déclaration pointe : « les jeunes belges de 15-16 ans sont, avec les jeunes néerlandais, autrichiens et maltais du même âge, les européens qui consomment le plus fréquemment de l'alcool (10 fois ou plus au cours du mois écoulé) ». Malheureusement,

² Enquête de Santé par interview, Belgique, 2004, Service d'Epidémiologie, 2006 ; Bruxelles Institut Scientifique de Santé Publique.

les ministres de la santé se sont emmêlés les bistouris car l'enquête ESPAD³ à laquelle ils font référence n'évoque pas les « 15-16 ans » mais bien « les étudiants » sans référence à une catégorie d'âge...

Par contre, sans donner de chiffre, la déclaration politique de juin 2008 cite qu'« on observe un certain nombre de phénomènes caractéristiques chez les jeunes en matière de consommation nocive d'alcool, tels que le 'binge drinking' ». Sans le définir ni préciser si ce phénomène serait en hausse ou en baisse...

Une étude localisée à Anvers et faite auprès de 27.210 étudiants universitaires et de hautes écoles en 2005, indique que le « binge drinking » est surtout un phénomène masculin et que trois étudiants sur dix s'adonnent au moins une fois par semaine à l'ivresse⁴.

Conclusion : en Belgique les 'jeunes' sont désignés. Soit sans trop de précisions et sans chiffres, soit seuls les chiffres concernant leurs tranches d'âge sont donnés et on ne saura rien des autres... Cela aura tendance à furieusement circonscrire le phénomène aux seuls jeunes. A partir de là, les jeunes étant identifiés comme ayant un comportement problématique face à l'alcool, certaines études vont s'y intéresser spécifiquement, comme l'étude anversoise. Ce qui, *in fine*, risque bien de confirmer que oui, effectivement, ce sont bien les jeunes qui ont un comportement problématique.

Les raisons d'un battage médiatique en France

Il nous semble intéressant de donner un petit coup de projecteur sur ce qui se passe en France. Ce pays est très proche géographiquement et culturellement du nôtre. De plus, de nombreux belges francophones lisent et/ou regardent les médias français et sont donc influencés par ce qu'on y dit.

Ce qui a été dit à propos du binge drinking et les mesures annoncées par le gouvernement et votées par l'Assemblée nationale sont tellement exemplatives qu'il est assez éclairant d'en parler afin que les participants puisse mieux percevoir le mécanisme mis en œuvre.

Après que les médias français aient largement (comme en Belgique) parlé de façon alarmiste du phénomène 'binge drinking', le politique a pris le relais et le 17 juillet 2008, la ministre française de la Santé a lancé une campagne contre le « binge drinking ». La médiatisation du discours gouvernemental fut très importante.

« La coupe est pleine ! Trop d'accidents dramatiques, une augmentation de 50% des hospitalisations en pédiatrie pour ivresse (pour la tranche des moins de 15 ans et pour celle des 15-25 ans), 47% des jeunes de 17 ans qui déclarent avoir été ivres au cours des 12 derniers mois... Roselyne Bachelot-Narquin s'est exprimée sans détour sur les dangers du binge drinking et sa volonté de protéger la jeunesse de ces dérives aux conséquences très graves. » Voilà l'introduction de la campagne que l'on peut lire sur le site internet du ministère de la santé⁵.

³ *The ESPAD report 2003. Alcohol and Other Drug Use Among Students in 35 european Countries*, Stockholm, Sweden.

⁴ In Exploration comportementale et électrophysiologique des fonction attentionnelles et exécutives dans le binge drinking. Mémoire de Jessica Modave, Louvain-la-Neuve, 2008 (nous n'avons pas retrouvé les références exactes et donc les critères utilisés pour définir le binge drinking dans cette étude d'Anvers).

⁵ <http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/actualite-presse/presse-sante/breves/renforcement-lutte-contre-phenomenes-alcoolisation-massive-jeunes.html>

Mais, malgré la gravité des déclarations, le flou régnait autour des chiffres censés prouver l'importance de ce phénomène.

Ainsi, l'enquête ESCAPAD⁶ constitue la base des chiffres diffusés par le ministère de la santé pour justifier les mesures prises. Cette enquête concerne les jeunes français de 17 ans qui sont appelés à la « journée d'appel de préparation à la Défense ». En lisant attentivement, que constate-t-on ? Il y a deux notions qui s'entrecroisent : d'une part l'ivresse (notion subjective) et d'autre part le binge drinking (notion de volume : 5 verres ou plus par occasion). On constate que l'ivresse régulière (au moins dix fois au cours des 12 derniers mois) concerne 10% des jeunes de 17 ans. Par contre, la consommation régulière (au moins une fois par mois) de 5 verres ou plus par occasion concerne 46% des jeunes. L'ivresse est donc beaucoup plus rare que le binge drinking.

Quant à l'augmentation des hospitalisations en psychiatrie, le site @si⁷ indique que contrairement à ce qui est dit ces chiffres ne proviennent pas du tout de l'enquête ESCAPAD (réalisée sur les jeunes appelés par la défense) mais du « Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) » qui reprend un gros tiers des établissements dits de 'court séjour' en France. Le nombre d'hospitalisations pour ivresse chez les moins de 15 ans était, pour ces établissements, de 789 en 2004, contre 1226 en 2007. Mais les statistiques n'indiquent pas de quelle manière précise les jeunes gens se sont saoulés.

Dès lors, si, pour une raison ou l'autre, quelqu'un veut rendre plus dramatique la réalité, il présente les chiffres du binge drinking avec une définition beaucoup plus « hard », mais très peu scientifique.

Ce qui nous renvoie aux pratiques relevées dans les médias belges.

La ministre française a utilisé ces chiffres pour faire « passer » un certain nombre de mesures dont la plus importante et la plus emblématique est l'interdiction de vendre de l'alcool aux moins de 18 ans. Par contre, aucune mesure restrictive concernant la publicité pour l'alcool (et/ou le sponsoring) ne vient compléter le dispositif. Au contraire, la ministre de la santé est favorable à l'extension des possibilités pour les fabricants d'alcool de faire davantage de pub sur internet (qui comme chacun sait est surtout visité par les jeunes). Ces lois furent votées en mars 2009 à l'Assemblée Nationale française.

L'exemple français est particulièrement intéressant car il montre l'aboutissement du processus.

Ce processus mérite d'être analysé avec un regard critique. Peu de chiffres réellement pertinents et scientifiques ont été avancés pour justifier de tels changements législatifs. Il n'est pas totalement sot de croire que c'est surtout la pression médiatique qui a amené ces nouvelles réglementations. Du côté des responsables politiques, tentons de regarder lucidement leur motivation. Pour eux, agir sur un tel dossier est du pain béni : absence quasi-totale de contradicteurs, médiatisation importante assurée, posture de « protecteur de la jeunesse », etc. Notons aussi que les mesures prises en France restreignent les libertés des jeunes (qui ne sont pas électeurs) mais ne développent pas leur autonomie ou leur émancipation par des initiatives originales. Par contre, les mesures prises bénéficient de façon importante aux médias en général puisque, de manière tout à fait paradoxale, le

⁶ Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense, 2005.

⁷ www.arretsurlimages.net « binge drinking : les médias boivent les troubles chiffres de Bachelot », enquête de Justine Brabant, le 17/07/2008.

gouvernement français autorise la publicité pour l'alcool sur internet (ce qui était auparavant interdit). Y aurait-il là une volonté de « rester bons amis » ? La question mérite d'être posée au vu des multiples gains croisés entre médias et politiques sur cette question.

Conclusion

Il s'agit d'être clair. Infor-Drogues ne souhaite en aucune manière banaliser les éventuelles consommations excessives d'alcool qu'elles soient le fait de jeunes ou d'adultes. Bien sûr, en tant qu'adulte, nous sommes davantage sensible aux risques et dangers qui peuvent menacer la santé et l'avenir des jeunes. C'est louable mais, reconnaissons-le, c'est parfois aussi pour éviter de balayer devant notre porte ! Concernant l'attitude des médias, Infor-Drogues ne souhaite pas hurler avec les loups et faire prendre des vessies pour des lanternes. Il s'agit d'un sujet extrêmement sérieux et la plus grande rigueur doit être de mise quand on en parle. Or, nous devons bien constater que le binge drinking est traité avec une grande confusion et une dramatisation évidente et volontaire.

Cette dramatisation, outre son côté scandaleux de recherche mercantile, est dangereuse car elle amène de mauvaises décisions politiques qui contribuent à la stigmatisation des jeunes et à l'amplification de ce phénomène. En effet, il y a lieu de ne pas minimiser le fait que ce type de médiatisation (« une grande proportion de jeunes s'enivre et pratique le binge drinking ») peut influencer certains jeunes qui s'y conformeront par mimétisme, même (ou surtout) s'il s'agit d'une image négative !

Le but de cet outil d'éducation permanente est de fournir à ses lecteurs et utilisateurs des outils pour éviter de tomber dans les pièges médiatiques en disposant des clés d'analyse et de compréhension de ce type d'informations. Ainsi, notre souhait est que chacun soit mieux à même d'y réagir quand il y sera confronté.

Nous suivons de près cette question du binge drinking, aussi nous sommes extrêmement intéressés par vos expériences et témoignages en lien avec cette thématique. Vous pouvez nous contacter par téléphone, par mail ou par courrier (cfr. nos coordonnées ci-dessous) afin d'échanger à ce propos.

ANNEXE 1 : Quelques courts extraits de médias (journaux, sites internet).

Extrait du Télémoustique du 17 octobre 2007 intitulé « La génération 'binge drinking' »

« [Le binge drinking] c'est la biture express obtenue en buvant 5 à 6 boissons alcoolisées d'affilée. Oubliez la convivialité, le partage : l'alcool devient l'élément central de la soirée. Le seul objectif du binge drinking est d'atteindre l'ivresse le plus vite possible. Autrement dit c'est utiliser l'alcool comme moyen de défonce et le hisser au rang de psychotrope comme le pétard, l'ecsta ou la coke. »

La Dernière Heure, 21 février 2007

« Le binge drinking, traduisez la consommation d'un maximum d'alcool en un minimum de temps. Un phénomène bien connu au Royaume-Uni et qui a tendance à augmenter chez nous. »

Libération, 24 octobre 2007

« Les femmes en particulier, sont de plus en plus victimes du 'binge drinking', ce sport national qui consiste à picoler jusqu'au coma. Plus de 25 % des adultes du nord du pays s'adonneraient à cette même activité ».

Site santé : <http://www.ifeelgood.be>, des mutualités socialistes

« Le principe du binge drinking ? Boire un maximum d'alcool en un laps de temps très court en recherchant une ivresse rapide ! C'est généralement la consommation en une seule occasion de 5 verres ou plus pour les hommes et de 4 verres ou plus pour les femmes. »

Site <http://www.e-sante.be>

« Plus de dix verres en une occasion pour un homme et plus de sept verres pour une femme, en un temps limité, voire chronométré. Voilà en quoi consiste le binge drinking ».

ANNEXE 2 : Extraits d'articles de journaux et site internet.

La Libre Belgique (22 avril 2009) **Biture express : le cerveau en danger**

C'est un phénomène qui se développe de façon inquiétante, à plus d'un titre, dans les pays occidentaux, et ce pour plusieurs raisons. Il se nomme "binge drinking". Ou "biture-express". Le principe : absorber aussi rapidement que possible de grandes quantités d'alcool. L'objectif : arriver aussi vite que possible à un état d'ébriété avancé. Les adeptes : 40 à 60 pc des jeunes adultes européens. Les "binge drinkers", qui se contentent d'une ou deux consommations intensives d'alcool par semaine, ne sont pas considérés comme des alcooliques ; l'alcoolisme se caractérisant par une absorption quotidienne de grandes quantités d'alcool. Le phénomène semble d'autant plus inquiétant qu'il est le plus souvent perçu comme acceptable car associé à un divertissement.

Le Soir (22 avril 2009 avec photo) **Boire à fond ronge le cerveau**

Absorber rapidement de grandes quantités d'alcool abîme vite et durablement les facultés cérébrales. La biture-express ou le « binge drinking » est un type de consommation d'alcool très en vogue parmi les plus jeunes. L'objectif ? Parvenir à un état d'ébriété avancé dans un temps réduit. Un phénomène qui n'est pas anodin, puisqu'il toucherait de deux à trois jeunes adultes européens sur cinq.

Blog santé de la Dh (19 janvier 2009) **La défonce alcoolique des jeunes**⁸

La consommation hebdomadaire d'alcool concerne plus fréquemment les garçons que les filles. L'accroissement de la consommation hebdomadaire⁹ d'alcool au cours de l'adolescence concerne surtout l'usage de bière des garçons qui se développe particulièrement chez les 15-17 ans. À 12-14 ans, 14,4 % des garçons rapportent une consommation hebdomadaire de bière. Les filles se distinguent des garçons au niveau des alcools consommés chaque semaine.

Les *alcopops* dominent leurs consommations hebdomadaires entre 12 et 17 ans.

Un peu moins d'un jeune sur dix rapporte boire plus de 7 verres d'alcool par semaine¹⁰. Le *binge drinking* (défonce alcoolique avec plus de 10 verres¹¹) se révèle assez fréquent parmi les élèves de l'enseignement secondaire. Ils sont près d'un sur trois à avoir adopté ce comportement deux fois ou plus au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête et un sur cinq à l'avoir expérimenté trois fois ou plus pendant le même laps de temps.

Entre 15 et 17 ans, une majorité des jeunes déclare avoir expérimenté l'ivresse. Plus de la moitié des garçons de 18-20 ans déclarent avoir connu 4 fois ou plus l'ébriété au cours de leur vie et près de 40 % de ces garçons rapportent avoir connu cet état plus de 10 fois au cours de leur vie.

⁸ Les chiffres de l'article proviennent de l'enquête HBSC 2006 sortie en novembre 2008 (SIPES, ULB, 2008). Toutefois, comme nous le mentionnerons ci-dessous par des notes de bas de page, la DH modifie la définition du binge drinking et passe sous silence certains commentaires de l'étude universitaire.

⁹ L'enquête mentionne : « parmi les élèves du secondaire, ce comportement a régressé en 1998 par rapport à 1994 [...]. Depuis cet abaissement, ce comportement hebdomadaire reste relativement stable ».

¹⁰ Commentaire des chercheurs : « cet usage reste relativement stable depuis 1994 ».

¹¹ L'enquête n'évoque pas la « défonce alcoolique » et comptabilise ceux qui ont consommé « au moins 5 verres » et non « plus de 10 verres » ce qui est plus du double !

Autres publications d'Infor-Drogues

<p>1. Les outils concernant les drogues et les Médias</p> <ul style="list-style-type: none">• Cannabis dans les médias : attention aux équations simplistes !• Le cannabis dans les médias : un phénomène de société en quête d'objectivité et de débat.• Overdose d'info. Guérir des névroses médiatiques.• La cyberdépendance ou la dépendance à internet.• Et les médias créèrent le binge drinking.• Interdire la publicité pour l'alcool. Pourquoi ?• Quand les alcooliers « préviennent » leurs consommateurs. Un savoir-faire qui se déguste avec perplexité.• Les jeunes et l'alcool à travers deux exemples de J.T. : manipulation et dramatisation. <p>2. Les outils concernant les législations</p> <ul style="list-style-type: none">• L'alcool et les jeunes. Nouvelles règles, quelle efficacité ?• Drogue et circulation : la sécurité, oui ; l'injustice, non !• Le cannabis : permis ou interdit ? Des questions citoyennes.	<p>3. Les outils pour favoriser le dialogue et la déconstruction des clichés</p> <ul style="list-style-type: none">• Mini livre : « 35 idées reçues, le point de vue d'Infor-Drogues ».• Dix astuces de parents pour parler de la drogue avec ses enfants. • Affiches :<ul style="list-style-type: none">o Parler des drogues, ça peut donner envie ?o Pour savoir si une personne se drogue, le mieux est de faire un test d'urine ?o Quand on commence la drogue, on ne peut plus s'arrêter ?o Si la loi n'interdit plus les drogues, tout sera permis aux jeunes ?o On commence par un joint, on finit à l'héroïne ?o Il existe des signes pour reconnaître un drogué ?o Interdire la pub alcool ?o Les jeux multijoueurs sur internet, une nouvelle addiction ? • Au fait, la drogue, comment ça commence ?
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le service de documentation est ouvert à toute personne (étudiant, parent, journaliste, usager, professionnel, etc.). Plus de 6.000 livres, articles, revues, vidéos et outils, ont été recueillis depuis la création de l'association. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, rue du Marteau 19 à 1000 Bruxelles.



Infor-Drogues ASBL

Rue du Marteau 19
B-1000 Bruxelles

Administration : 02/227.52.60.

Courriel : courrier@infordrogues.be

Infor-Drogues est agréé par la Commission communautaire Française et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles

